

CONSEIL COMMUNAL DU 26/11/2024

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;

~~HOUDY Véronique~~, GELAY David, R'YADI Régis, D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Émérence, Echevins;

~~BOITTE Marc~~, VEULEMANS René, COTTON Annie, HOYAUX Maryse, CASTIN Yves, SAUVAGE Patrick, VERGAUWEN Philippe, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, SITA Giuseppe, MINON Cathy, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan, POELART Freddy, CAPRON Elie, VARLET Etienne, ~~CHEVALIER Ann~~, BLONDEAU Philippe, ~~GOOSSENS Alexio~~, DESSIMEON Patrice, Conseillers ;

Nathalie VERELST, Directrice générale ff.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 22 membres sont présents.

Madame l'Echevine Véronique HOUDY est excusée.

Madame la Conseillère Ann CHEVALIER ainsi que Messieurs les Conseillers Marc BOITTE et Alexio GOOSSENS sont absents.

Monsieur Laurent MICHAUX, convié à prêter serment en qualité de Conseiller communal dans le cadre du remplacement de Monsieur Hubert CHAPELAIN, ne s'est pas présenté (voir le point 2 de l'ordre du jour).

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation – Vote

DECIDE par 21 oui et une abstention d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29/10/2024.

2. CONSEIL COMMUNAL

Installation d'un Conseiller communal remplaçant : Monsieur Laurent MICHAUX

Vérification des pouvoirs – Prestation de serment

PREND acte de l'absence, ce jour, de Monsieur Laurent MICHAUX.

Faute de séances supplémentaires du Conseil communal prévues avant le terme de la législature communale actuelle, l'intéressé ne pourra être convié une seconde fois à prêter serment en qualité Conseiller communal, comme le prévoit d'ordinaire l'article L1126-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Par conséquent, Monsieur Hubert CHAPELAIN ne pouvant plus être remplacé durant cette législature, le Conseil communal se compose actuellement de 26 membres.

3. ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST ASSOCIEE

3.1. ORES Assets - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 28/11/2024 – Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ORES Assets du 28/11/2024, à savoir :

- 1. Plan stratégique ;
- 2. Modifications statutaires ;
- 3. Nomination du Réviseur pour les exercices 2025-2027 et fixation de ses émoluments ;
- 4. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée Générale ;

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

3.2. IDEA- Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 27/11/2024 – Décision – Vote

DECIDE par 21 oui et 1 non :

Article 1 : d'approuver le point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IDEA du 27/11/2024, à savoir :

1. Evaluation 2024 du Plan Stratégique IDEA 2023-2025 - Approbation

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

3.3. HYGEA - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 28/11/2024 – Décision – Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale HYGEA du 28/11/2024, à savoir :

1. Evaluation 2024 du Plan stratégique HYGEA 2023-2025 – Approbation ;

2. Composition du Conseil d'Administration – Modification ;

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

3.4. AIOMS - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 27/11/2024 – Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale AIOMS du 27/11/2024, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2024 ;

2. Plan stratégique 2024-2026 et première évaluation : Examen – Vote – Décision

3. Projet de budget 2025 et plan financier 2024-2026 associé au plan stratégique : Examen – Vote – Décision

4. Divers

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

3.5. CENEO- Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 29/11/2024 – Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale CENEO du 29/11/2024, à savoir :

1. Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2023-2025 ;

2. Augmentation de la participation au sein du partenariat CerWal ;

3. Nominations statutaires.

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

3.6. IGRETEC Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 28/11/2024 – Décision - Vote

DECIDE par 21 oui et 1 non :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IGRETEC du 28/11/2024, à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs

2. Modification statutaire

3. Deuxième évaluation du Plan stratégique 2023-2025

4. In House : modification de quatre fiches de tarification

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

4. COMPTABILITE

4.1.A.I.S.Logicentre – Subvention 2024 – Décision – Vote

Monsieur l'Echevin David GELAY, Madame l'Echevine Emerence LEHEUT, Madame la Conseillère Anna-Rita FARNETI ainsi que Messieurs les Conseillers Patrick SAUVAGE ne participent pas au vote.

DECIDE à l'unanimité (18 votants) :

Article 1 : d'octroyer pour l'exercice 2024 à cette association une subvention totale d'un montant de 11.000 Euros.

Article 2 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à son objet social et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 3 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

4.2.Centrissime, Tourisme au pays du Centre – Subvention 2024 – Décision - Vote

Madame l'Echevine Kim D'HAUWER-PINON, Madame la Conseillère Anna-Rita FARNETI ainsi que Monsieur le Conseiller Giuseppe SITA ne participent pas au vote.

DECIDE par 18 oui et une abstention (19 votants) :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2023 à « Centrisime, Tourisme du Pays du Centre »

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2024 à cet organisme une subvention d'un montant de 4.785,60 €

Article 3 : d'imposer à cet organisme qu'il affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à son objet social et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'organisme précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2024 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

4.3.Coût-vérité budget 2024 - Révision - Décision - Vote

DÉCIDE par 21 oui et une abstention de revoir la décision du Conseil communal du 28 novembre 2023 et budgétiser un taux de couverture du coût-vérité budget 2024 fixé à 96 %.

4.4. Coût-vérité budget 2025 – Décision - Vote

DÉCIDE par 21 oui et 1 non de budgétiser un taux de couverture du coût-vérité budget 2025 de 95 %.

4.5.Fabrique d'Eglise Sainte Barbe à Fayt-lez-Manage – Modification budgétaire 2024 n°1 – Décision - Vote

DÉCIDE par 21 oui et une abstention :

Article 1 : d'approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024 présenté par la Fabrique d'église Sainte Barbe à Fayt-Lez-Manage.

Article 2 : de transmettre la présente décision au service Finances en vue de la récupération du montant trop perçu par la Fabrique d'Eglise.

5. DIVISION TRAVAUX

Dénomination de voiries - Zoning d'activité économique de Manage Nord – Décision – Vote

DÉCIDE par 21 oui et une abstention d'attribuer les dénominations suivantes aux nouvelles rues du ZAE de Manage Nord :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| - 1. rue de la Gendarmerie | - 4. rue du Gibet |
| - 2. rue du Champ du Gros Saule | - 5. rue des Souffleurs de verre |
| - 3. rue des Bousillés | - 6. rue Ulysse Lenain. |

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 19h10 et prononce le huis clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 19h19.

La Directrice générale ff,
Nathalie VERELST

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,
Bruno POZZONI